

## CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 26 juillet 2019 à 18h30 dans la salle de réunion de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Demande de réalisation d'un pont radier pour la traversée du torrent de la Ruine au Conseil Départemental
- Demande d'enfouissement de la canalisation d'eau potable au passage du torrent de la Ruine à la Mairie de Briançon
- Contrat de maintenance de l'équipement informatique
- Contrat assistance juridique
- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour restitution de compétences

Val-des-Prés, le 22 Juillet 2019  
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN  
M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

### Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour pour ajouter un point relatif à une demande d'intervention financière à la Région Sud et au Département des Hautes-Alpes pour des travaux de remise en état des sentiers de randonnée, des pistes de ski de fond et itinéraires VTT ou VAE, suite aux crues torrentielles de juin et juillet 2019.

Par ailleurs, il propose de supprimer le point relatif au contrat de maintenance de l'équipement informatique, les éléments à notre disposition étant incomplets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

### Demande de réalisation d'un pont radier pour la traversée du torrent de la Ruine au Conseil Départemental

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- demande au Conseil Départemental de réaliser un pont radier sur la route départementale D994G sur le torrent de la Ruine,
- autorise le Conseil Départemental à effectuer les travaux dans les meilleurs délais possibles.

### **Demande d'enfouissement de la canalisation d'eau potable au passage du torrent de la Ruine à la Mairie de Briançon**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- demande à la commune de Briançon de réaliser des travaux pour enfouir la canalisation d'eau potable alimentant Briançon à une profondeur conforme aux études du RTM, pour traverser le torrent de la Ruine,
- autorise la commune de Briançon à effectuer les travaux dans les meilleurs délais possibles.

### **Contrat assistance juridique**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve le recours à un avocat pour assister la commune dans l'application de la législation en vigueur,
- autorise le Maire à signer un contrat de prestation juridique avec la SCP GERBAUD-AOUDIANI-CHARMASSON-COTTE-MOINEAU-ROUANET, dont le siège social est situé 33 boulevard de la Libération à Gap, pour un montant forfaitaire annuel de 2.961 € TTC.

### **Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour restitution de compétences**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport établi par la CLECT du 4 juin 2019 relatif à l'évaluation des charges suite aux restitutions des compétences « réemetteurs TNT », « mise en réseau des bibliothèques », et « eaux pluviales ».

### **Demande d'intervention financière à la Région Sud et au Département des Hautes-Alpes pour travaux de remise en état des pistes de ski de fond et des sentiers de randonnée suite aux crues torrentielles de juin et juillet 2019.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- demande une intervention financière exceptionnelle pour travaux de remise en état des sentiers de randonnée, des pistes de ski de fond et itinéraires VTT ou VAE, auprès de la Région Sud et auprès du Département des Hautes-Alpes, aux taux les plus élevés possible,
- arrête le plan de financement suivant :
  - ✓ coût HT des travaux : ..... 9.600,00 €
  - ✓ intervention de la Région Sud 40% : ..... 3.840,00 €
  - ✓ intervention du Conseil Départemental 40% : ..... 3.840,00 €
  - ✓ autofinancement de la commune 20% : ..... 1.920,00 €
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir les réponses aux demandes d'aides,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Val-des-Prés, le 29 Juillet 2019  
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190726-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 26 Juillet 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 9

votants : 11

Date de la convocation :

22 Juillet 2019

Date d'affichage :

22 Juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN  
M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Demande de réalisation d'un pont radier pour la traversée du torrent de la Ruine au Conseil Départemental

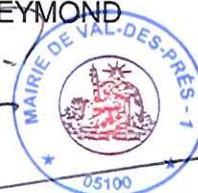
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dernières réunions qui se sont tenues avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales concernées, portant sur le torrent de la Ruine. Le Conseil Départemental est prêt à réaliser un pont radier pour la traversée du torrent et demande à la commune l'autorisation de faire les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- demande au Conseil Départemental de réaliser un pont radier sur la route départementale D994G sur le torrent de la Ruine,
- autorise le Conseil Départemental à effectuer les travaux dans les meilleurs délais possibles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190726-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 26 Juillet 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 9

votants : 11

Date de la convocation :

22 Juillet 2019

Date d'affichage :

22 Juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Demande d'enfouissement de la canalisation d'eau potable au passage du torrent de la Ruine à la commune de Briançon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dernières réunions qui se sont tenues avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales concernées, portant sur le torrent de la Ruine. La commune de Briançon propose d'enfouir la canalisation d'eau potable alimentant Briançon à une profondeur suffisante pour traverser le torrent et demande à la commune l'autorisation de faire les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- demande à la commune de Briançon de réaliser des travaux pour enfouir la canalisation d'eau potable alimentant Briançon à une profondeur conforme aux études du RTM, pour traverser le torrent de la Ruine,
- autorise la commune de Briançon à effectuer les travaux dans les meilleurs délais possibles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190726-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 26 Juillet 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 9

votants : 11

Date de la convocation :

22 Juillet 2019

Date d'affichage :

22 Juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Contrat assistance juridique

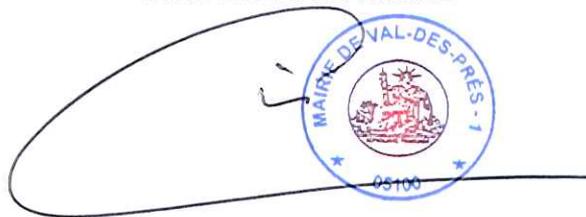
Monsieur le Maire rappelle que l'assistance juridique apportée par Maître ROUANET en 2018 a été très utile dans le cadre de plusieurs dossiers et qu'il conviendrait de reprendre un contrat pour 2019. La proposition de Maître ROUANET reste identique à celle de l'année passée et s'élève à 2.961 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le recours à un avocat pour assister la commune dans l'application de la législation en vigueur,
- autorise le Maire à signer un contrat de prestation juridique avec la SCP GERBAUD-AOUDIANI-CHARMASSON-COTTE-MOINEAU-ROUANET, dont le siège social est situé 33 boulevard de la Libération à Gap, pour un montant forfaitaire annuel de 2.961 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190726-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 26 Juillet 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 9

votants : 11

Date de la convocation :

22 Juillet 2019

Date d'affichage :

22 Juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour restitution de compétences

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport établi par la CLECT du 4 juin 2019 relatif à l'évaluation des charges suite aux restitutions des compétences « réémetteurs TNT », « mise en réseau des bibliothèques », et « eaux pluviales ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le rapport établi par la CLECT du 4 juin 2019 relatif à l'évaluation des charges suite aux restitutions des compétences « réémetteurs TNT », « mise en réseau des bibliothèques », et « eaux pluviales ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



The signature of Jean-Michel REYMOND is written in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VAL-DES-PRES - 1' around the top edge and '05100' at the bottom. In the center of the stamp is a red coat of arms featuring a lion and a bear.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190726-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 26 Juillet 2019**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 9

votants : 11

Date de la convocation :

22 Juillet 2019

Date d'affichage :

22 Juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN  
M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Demande d'intervention financière à la Région Sud et au Département des Hautes-Alpes pour travaux de remise en état des sentiers de randonnées, des pistes de ski de fond et itinéraires VTT ou VAE, suite aux crues torrentielles de juin et juillet 2019.

Monsieur le Maire rappelle que lors des orages de fin juin et début juillet 2019, les torrents, ruisseaux et ravins de la commune et notamment : les torrents de la Ruine, du Rivet, de Granon, du Cratourier, des Gamattes, de l'Enrouye et du Palier ont déversé quantité de matériaux, de boue, d'eau... défigurant et détériorant les chemins de randonnée et les alentours. La localisation des désordres s'étend sur plusieurs endroits différents.

Monsieur le Maire précise que les sentiers, pistes et itinéraires empruntant tantôt le même cheminement, tantôt des variantes ont été également durement touchés lors de ces crues torrentielles (des amas de matériaux ou simplement le passage du flot de lave torrentielle ont emporté les pistes ou les sentiers à chaque croisement avec les torrents).

Monsieur le Maire ajoute que la plus-value touristique et financière, apportée par les sentiers de randonnées, les pistes de ski de fond ou les itinéraires pour VTT ou VAE, au niveau de la vallée nécessite qu'une remise en état soit impérativement entreprise et dans tous les cas avant fin septembre 2019. Que ce soit en période estivale ou hivernale, ces sentiers, pistes ou itinéraires situés en site Natura 2000 dans une vallée classée, sont constamment fréquentés et très appréciés. Leurs profils permettant à un large public de les emprunter.

L'importance n'est pas à négliger. En effet, une fermeture de ces cheminements pénaliserait l'attractivité touristique de la commune et plus globalement du territoire et entraînerait des pertes financières conséquentes.

Après une rapide évaluation, il ressort que des travaux d'entreprises spécialisées en travaux publics sont nécessaires, les amas de matériaux étant beaucoup trop importants pour que la commune les traite en interne.

AR PREFECTURE

005-210501748-20190726-20190726\_05-DE  
Reçu le 29/07/2019

Afin de réaliser la remise en état des lieux, Monsieur le Maire propose donc de demander des aides financières auprès de la Région Sud et du Département des Hautes-Alpes, au taux le plus favorable possible, pour un montant de travaux estimés à 9.600,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- demande une intervention financière exceptionnelle pour travaux de remise en état des sentiers de randonnée, des pistes de ski de fond et itinéraires VTT ou VAE, auprès de la Région Sud et auprès du Département des Hautes-Alpes, aux taux les plus élevés possible,
- arrête le plan de financement suivant :
  - ✓ coût HT des travaux : ..... 9.600,00 €
  - ✓ intervention de la Région Sud 40% : ..... 3.840,00 €
  - ✓ intervention du Conseil Départemental 40% : ..... 3.840,00 €
  - ✓ autofinancement de la commune 20% : ..... 1.920,00 €
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir les réponses aux demandes d'aides,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

